

MEMENTO

HORAIRES DE LA MAIRIE

Les bureaux de la mairie sont ouverts au public

du lundi au vendredi
de 9 h00 à 11 h00
de 13 h 30 à 18 h00
le samedi de 9 h à 11 h

Fermeture exceptionnelle
du secrétariat de mairie
les 24 et 31 décembre après-midi

(il restera néanmoins ouvert de 9 h à 12 h).

PERMANENCES DES ÉLUS

- **Les élus (es) du Conseil municipal** sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- **M. le Maire Pascal Collignon** : sur RDV lundi et mercredi de 16h00 à 18h00
- **Les maires adjoints et conseillers délégués** : samedi de 9h30 à 11h30 **sans RDV**.

POLICE MUNICIPALE

EN CAS D'URGENCE
Tél. 04 74 38 38 09

Arrivée du nouveau Policier Municipal
le lundi 15 décembre 2014.

LISTE ELECTORALE

Pour les nouveaux arrivants :
vous pouvez vous inscrire jusqu'au
31 décembre 2014.

Pièces justificatives à fournir au
secrétariat de mairie : une pièce
d'identité et un justificatif de domicile

Naissance du quartier Paul Eluard

**A jouer le jeu,
tout le monde y gagne !**

En effet, la société COFA représentée par Messieurs Fabrice Sala et Fabrice Corbioli en étroite collaboration avec les différentes municipalités de 2005 à 2012 a permis la naissance d'un nouveau quartier de 24 logements.

Situé sur les hauteurs de St-Denis, rue de la Paix, cet ensemble immobilier respecte parfaitement l'orientation d'aménagement prévue au plan local d'urbanisme.

Il comporte des logements collectifs, et des maisons jumelées dont une moitié en locatif social, et l'autre moitié en accession à la propriété. Des petits, des moyens et grands logements (du T1 au T5) ont été réalisés. Reste la possibilité de deux constructions indépendantes (2 logements au maximum). Un espace commun permettra des moments conviviaux entre jeunes et moins jeunes.

C'est sous une fin de journée ensoleillée qu'a pu être inauguré ce quartier où les nouveaux habitants comme ceux déjà sur place dans ce secteur pourront vivre le plus paisiblement et agréablement possible. C'est en présence de Monsieur Damien Abad, député de l'Ain, de nos élus Sandeniens, (Pascal Collignon, Catherine Daporta, Christian Morrier, Gérard Vandelanotte), d'élus locaux voisins et d'autres personnalités dont Gilbert Angelot et Bernard Servais, nos précédents maires, que Messieurs Sala et Corbioli ont présenté, le 12 septembre dernier, ce bel ensemble immobilier qui porte le nom de Paul Eluard (1895-1952), poète engagé et homme de paix.

Ce moment a été l'occasion de rappeler à la nombreuse assistance que les études de la révision du PLU devraient être lancées fin 2014, début 2015 et que la concertation avec la population sera permanente tout au long de la procédure. Il a été aussi précisé que cette révision n'a pas pour objectif la surdensification mais au contraire la maîtrise du développement urbain.



Colis de fin d'année

Comme depuis de nombreuses années, le Centre Communal d'Action Sociale honorera les anciens du village en offrant des colis de Noël.

Sont concernées les personnes âgées de 75 ans et plus.

La distribution aura lieu le mercredi 17 décembre 2014 à partir de 13 h 30. Les enfants de CM2 accompagneront les bénévoles qui vous présenteront les colis choisis avec soin.

Merci d'avance de l'accueil que vous savez leur réserver.

NB : les personnes qui ne désireraient pas recevoir ce colis sont priées d'en informer la Mairie avant le 20 novembre 2014.



MEMENTO

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- **Sacs jaunes** : tous les lundis des semaines paires.

Prochains enlèvements :

10 novembre 24 novembre
8 décembre 22 décembre

- **Conteneurs ménagers** : tous les mercredis.

Dépôt des sacs et conteneurs la veille au soir.

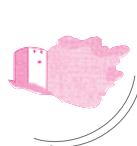
DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les sacs jaunes de tri sélectif sont fournis par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, pour 12 mois à compter de la date de leur première remise.

Les prochaines permanences auront lieu au local habituel de la mairie :

**Vendredis 14 novembre &
12 décembre de 15h45 à 16h45**
**Samedis 15 novembre &
13 décembre de 10h45 à 11h45**

Aucun sac ne sera distribué en dehors de ces permanences.



Conseils municipaux

■ Décisions prises lors de la réunion du 28 août 2014

- Création d'une régie de recettes autorisant la municipalité à encaisser les paiements des activités scolaires
- Adhésion au centre de remboursement de chèques emploi service universel (CESU)
- Affiliation au dispositif chèques vacances
- Confirmation des tarifs pour les activités périscolaires (2 €/heure)
- Fixation des tarifs du centre de loisirs (identiques à ceux proposés par l'ALJ)
- Election des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif communal (MM. Laubepin et Pascallon - titulaires et MM. Cagnin et Cirri - suppléants). Le Maire préside d'office ce comité.

■ Décisions prises lors de la réunion du 18 septembre 2014

- Augmentation de la taxe d'aménagement qui passe de 2,40 % à 3 %
- Exonération à hauteur de 75 % de la taxe d'aménagement pour les abris de jardins soumis à déclaration préalable.
- Exonération totale pour les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m².

Nous vous rappelons que les séances du conseil municipal sont des réunions ouvertes au public qui toute fois ne peut pas prendre part aux débats.



Une activité ancestrale revoit le jour à St Denis !

Nous avons rencontré Maud Blache, sa famille et ses amis lors de leur première pressée sur le territoire communal. Et oui, une activité viticole est relancée à St Denis !

Bien sûr, on ne s'improvise pas viticulteur à la veille des vendanges. Après un cycle de formation à Beaune et dans le Bugey, Maud a consacré cette première année à l'apprentissage sur le terrain en retravaillant une vigne quasi centenaire avec le soutien de ses mentors sur le territoire de Leyment.

Les multiples débroussaillages, nettoyages, tailles, entretiens et soins ponctuent le début de l'aventure, sous une météo souvent ingrate. Après cette année de labeur et de doutes, les premières vendanges se sont déroulées sous le soleil d'octobre. S'en est suivi un tri méticuleux des grappes et la pressée, a pu être lancée à la grande joie des vendangeurs dans des locaux situés à St Denis.

Aujourd'hui, une cuve de jus fermente et attend les prochains événements ! Le taux de sucre, naturellement idéal, est prometteur...

Cette année, l'objectif de notre jeune viticultrice n'est pas de vendre mais d'obtenir un vin rosé, naturellement pétillant, ainsi qu'un vin rouge léger et typé destinés à la dégustation privée.

Les prochaines semaines verront donc si tous ces efforts sont couronnés de succès. A quand l'ouverture des premières bouteilles ?

En tous cas, bon courage et bonne chance pour cette expérience qui pourrait s'étendre sur les coteaux de la tour !




La réfection qui amène réflexions

Le revêtement de la rue de la République présentait des signes de fatigue prématurés, fissures, craquelures. Le conseil général a donc payé et commandité la réfection de la chaussée au début du mois de septembre.

Les usagers de la route n'ont pas manqué de se plaindre à la Mairie pour la semaine de retard prise dès le début des travaux ainsi que le caractère imparfait de la signalisation provisoire. Impuissante dans la gestion de ce chantier, la Municipalité n'a pu que reporter les doléances auprès du Conseil Général qui a pris acte.

Nous espérons également une prise en charge financière du marquage au sol qui reste indépendant de la réfection. Quant aux traces noires laissées sur les passages surélevés par les chenilles du finisseur (l'engin servant à déposer le bitume), elles devraient s'estomper avec le temps.



La Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TiEOM)

Annoncée en 2012, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec part incitative est entrée en application au 1^{er} janvier 2013. Chaque levée de bac est enregistrée puis répercutée directement sur la taxe foncière du propriétaire uniquement.

Il est rappelé que le taux de TiEOM doit, avec ou sans incitation, être le même pour toutes les communes en 2014. Pour mémoire, jusqu'en 2013, il y avait 33 taux différents (1 par commune sur notre territoire) allant de 4,83% à 11,35%. L'objectif étant de réduire la quantité de déchets ménagers résiduels. Le taux a été fixé à 6,35% (au lieu de 8,86% auparavant sur la commune de Saint Denis).

Concrètement, les levées des bacs effectuées dans l'année 2013 (du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013) ont été enregistrées et répercutées sur la taxe foncière réceptionnée en octobre 2014.

Le montant de la TiEOM répercuté sur la taxe foncière 2014 apparaîtra, comme toujours, en un seul montant, mais sera composé :

- **D'une part fixe** (correspondant à votre base foncière de chaque bien immobilier, multiplié par le taux commun de 6,35% en 2014),
- et**
- **D'une part variable** (correspondant uniquement au nombre de fois où le bac est collecté).

Tarif par bac

Volume du bac	Coût par collecte / levée
80 litres *	1,54 €
140 litres	1,90 €
180 litres	2,14 €
240 litres	2,50 €
360 litres	3,22 €
660 litres	5 03 €
770 litres	5,59 €

* Ce bac n'est plus distribué

Pour ce qui concerne les sacs blancs remis à quelques foyers habitant loin d'un circuit de collecte ou n'ayant aucune possibilité de stockage, le rouleau de 25 sacs de 100 litres est facturé forfaitairement 41€ (soit 1,64€ par sac) et celui de 50 litres à 34€ (soit 1,36€ par sac).

Prenons un exemple :

Pour un ménage habitant une maison dont la base de taxe foncière est de 2 100€, équipé d'un bac de 180 litres collecté 52 fois dans l'année 2013.

- La part fixe qui dépend de la base foncière est de $6,35\% \times 2\,100\text{€} = 133\text{€}$
- La part incitative qui dépend du nombre de collecte sur l'année 2013 est de : $52 \text{ collectes} \times 2,14\text{€} = 111,28\text{€}$.

Pour ce ménage, le montant de la TiEOM en 2014 sera de 244,28€ (133€ + 111,28€), contre 186,06€ en 2013.

Le geste éco-responsable ne serait-il pas de :

- Développer le tri des déchets ?
- Installer un composteur (en parti subventionner par la communauté de commune) ?



Pour plus de renseignements : www.cc-plainedelain.fr



A savoir...

■ Monoxyde de carbone

**Il est responsable de
6 000 intoxications par an en France
et de près de 300 décès !**

C'est un gaz invisible, inodore, toxique, qui peut s'avérer mortel en moins d'une heure

Le monoxyde de carbone est un gaz indétectable. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz (naturel butane, propane ou pétrole liquéfié), charbon, essence...

Symptômes d'une intoxication :

- L'intoxication faible ou chronique : maux de tête, nausées, fatigue.
- L'intoxication grave : vertiges, troubles du comportement, perte de connaissance, coma.

Ces intoxications peuvent laisser des séquelles à vie, voire entraîner le décès.

Comment éviter les intoxications ?

- Aérez votre logement même en hiver et ne bouchez jamais les entrées d'air et les conduits d'aération.
- Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an et plus en fonction de l'utilisation.
- Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion et n'utilisez pas pour vous chauffer des chauffages d'appoint en continu, des appareils non destinés à cet usage ni de groupe électrogène en intérieur.
- Faites vérifier chaque année vos installations par un professionnel.

Que faire si vous soupçonnez une intoxication au monoxyde de carbone ?

Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements ... pensez au monoxyde de carbone ...

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêtez vos appareils à combustion si possible.
- Evacuez les lieux.
- Appelez les secours :
Numéro unique d'urgence européen : 112 / Sapeurs Pompiers : 18 / SAMU : 15
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.

Il faut encore être plus vigilant lors d'intempéries exceptionnelles, de grands froids ou de périodes de redoux, car les appareils sont davantage sollicités et leur fonctionnement peut être perturbé.



■ CCAS

◀ Ce Samedi 20 Septembre, le soleil a été profitable aux Sandeniens et en particulier aux nombreux participants à l'évènement animé par le Centre Communal d'Actions Sociales : Le four solidaire. Allumé la veille par les agents techniques, le four situé au croisement de la rue Pasteur et de la rue du 19 Mars 1962, a vu défiler brioches et pizzas. Pour la modique somme de deux Euros, ce sont les plats cuisinés des particuliers qui ont pu être cuits de manière traditionnelle. L'ensemble des participants retiendra une journée conviviale et de partage.

■ Restaurant scolaire

→ **Lundi 10 novembre à 20 h 30** : Assemblée générale de l'association - lieu : restaurant scolaire

→ **Mardi 2 décembre de 15 h 45 à 18 h 00** : Marché de Noël - lieu : restaurant scolaire

■ Association St Denis en Fleurs

L'association Saint Denis en Fleurs s'investit beaucoup dans la commune pour le bien-être de tous :

- Plantations et entretien des fleurs
- Récupération et hivernage des plantes pouvant être réutilisées
- Décorations des sapins et des portiques de la place de la République (confection des décorations à partir de matériaux recyclés)
- Organisation de la remise des prix du fleurissement (**prévue le vendredi 21 novembre à 18 h**). Cette année, ne pouvant plus parcourir tout le village pour prendre des photos par manque de bénévoles, nous avons invité les Sandeniens souhaitant participer à s'inscrire auprès de la mairie (nous avons d'ailleurs été surpris du nombre réduit d'inscriptions).
- Animation périscolaire (27 enfants pour 3 séances par semaine).

Nous ne sommes plus assez nombreux pour assurer toutes ces activités et nous réitérons notre appel à de nouveaux bénévoles (les messieurs, jardiniers et bricoleurs, sont également les bienvenus).

Contacts :

- Michelle CUNRATH 06 33 51 51 48
- Marie-Noëlle FANTIN : 06 83 65 29 29

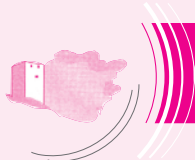


■ Sou des Écoles

Dimanche 12 octobre, la traditionnelle tournée des brioches s'est déroulée sous un ciel quelque peu mitigé, mais un bon accueil a été réservé aux nombreux bénévoles de cette association.

Quelques habitants ont fait part de leur étonnement de découvrir des croix tracées à la craie devant leurs demeures ! Il ne s'agissait que d'un repérage destiné à organiser au mieux la distribution des fameuses brioches.

Le Président de cette Association présente ses excuses les plus sincères aux personnes qui se sont émues de ce marquage.



Calendrier des manifestations

NOVEMBRE

Samedi 8 Repas fin d'année 12h00 - Pompiers Retraités *Bettant*

Dimanche 9 Choucroute 12h00 (à emporter 11h00) - Boule du Moulin *Boule du Moulin*

Lundi 10 Concours de coinche 13h00 - Club Âge d'Or *Salle polyvalente*

Mardi 11 Cérémonie - Municipalité *Salle polyvalente*

Dimanche 16 Marché des Goûts et Couleurs - Sou des écoles *Salle polyvalente*

Judi 20 Soirée Beaujolais Nouveau - Ch'tis de l'Ain *Salle polyvalente*

Vendredi 21 Réunion CA 20h00 - Randonneurs Buizin *Salle polyvalente*

Vendredi 21 Remise des Prix - St Denis en Fleurs *Salle polyvalente*

Samedi 22 Lasagne - ALJ *Four communal*

Samedi 29 / dimanche 30 Bourse aux jouets - Sou des écoles *Salle polyvalente*

DÉCEMBRE

Mercredi 3 Marché de Noël 16h00 - 18h00 - Restaurant scolaire *Salle polyvalente*

Vendredi 5 AG 17h00 - Pompiers Retraités *Salle polyvalente*

Vendredi 5 Réunion CA 20h00 (Étage) - Randonneurs Buizin *Salle polyvalente*

Samedi 13 Repas Noël 12h00 - Club Âge d'Or *Salle polyvalente*

Lundi 15 « Coquilles » de Noël - Ch'tis de l'Ain *Salle polyvalente*

Vendredi 19 Fête de Noël - Sou des écoles *Salle Berlioz*

Samedi 20 AG 17h00 - Boule du Moulin *Boule du Moulin*

Samedi 20 Goûter Noël - SDAFC *Stade*

Mercredi 31 Nuit de la Saint Sylvestre - ALJ *Centre de Loisirs*

